



## AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N°2016-03/CNPB/PRES /SG/SEP/SAF

### **TITRE : Recrutement de cabinet(s) de formation ou de consultant (s) pour le renforcement des capacités des ressources humaines des entreprises et organisations professionnelles**

#### **1. OBJET**

Pour faire face aux enjeux de la formation continue et en réponse aux besoins exprimés par les entreprises, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a élaboré un plan de renforcement des capacités des ressources humaines des entreprises et organisations professionnelles qui a fait l'objet de signature d'une convention avec le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), pour son financement partiel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, le Président du CNPB lance un avis de manifestation d'intérêt pour le recrutement de cabinet(s) de formation ou de consultant (s) pour la formation des ressources humaines des entreprises et organisations professionnelles.

#### **2. FINANCEMENT**

Le financement de la prestation est assuré par le budget Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage, **gestion 2016**.

#### **3. ALLOTISSEMENT**

Les prestations sont réparties en 11 lots distincts :

<b>Lot</b>	<b>Désignation de la prestation</b>
<b>Lot 1</b>	Formation en informatique (Word et Excel niveaux supérieurs 1 et 2, Power Point)
<b>Lot 2</b>	Itinéraires techniques des principales spéculations et les bonnes pratiques agricoles
<b>Lot 3</b>	Conducteur d'engins
<b>Lot 4</b>	Santé et sécurité au travail
<b>Lot 5</b>	Gestion de projets
<b>Lot 6</b>	Le système comptable ouest africain (SYSCOA) révisé
<b>Lot 7</b>	Circuits et systèmes pneumatiques et hydrauliques
<b>Lot 8</b>	Pratique sur le rebobinage des moteurs et machines électriques
<b>Lot 9</b>	Technique de négociation commerciale /gestion de la force de vente
<b>Lot 10</b>	Conduite des travaux
<b>Lot 11</b>	Montages des appels d'offres

**NB : En dehors des lots 1,3,10 et 11, chaque candidat peut postuler pour au plus deux lots**

#### **4. CONDITION DE PARTICIPATION**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions aux cabinets de formations et aux consultants individuels pour autant qu'ils soient en règle vis-à-vis de l'administration.

## 5. COMPOSITION DU DOSSIER

Les cabinets et consultants individuels intéressés devront fournir au titre de la présente manifestation les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Président du CNPB, précisant l'intitulé exact des prestations pour lesquelles il souhaite participer;
- Une présentation d'expériences en termes de marchés similaires déjà exécutés (**joindre obligatoirement les pages de garde et de signature des contrats approuvés et les attestations ou certificats de bonne fin d'exécution**);
- Un CV détaillé faisant ressortir les qualifications générales (le domaine de compétence, le nombre d'années d'expériences professionnelles) accompagnée d'une copie légalisée du diplôme ou des diplômes ;
- L'adresse complète: localisation, boîte postale, téléphone, fax, mail, etc ;
- Toutes informations utiles permettant d'évaluer la capacité technique du cabinet et du consultant individuel

## 6. PROCEDURES DE SELECTION

Les critères de sélection porteront essentiellement sur les qualifications, les compétences, les références techniques similaires et le domaine d'intervention.

## 7. PRESENTATION ET DEPOT DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêts rédigés en langue française doivent être déposés en un (01) original et trois (03) copies sous plis fermés et portant la mention suivante : **Recrutement d'un cabinet de formation ou un consultant pour la formation des ressources humaines des entreprises et organisations professionnelles. Le candidat précisera le lot pour lequel il postule.**

Ces plis doivent être déposés au plus tard le **15 Novembre 2016 à 15 heures 30 minutes TU** au **Secrétariat du CNPB, sis 1221, avenue du Docteur Kwamé N'Krumah., 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Tél.: (226) 25 33 03 09 /20**

En cas d'envoi par la poste, ou un autre mode d'envoi, le CNPB ne peut être tenu responsable de la non réception du dossier.

## 8. RESERVES

Le CNPB se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis de manifestation d'intérêt.

**Le Président du CNPB**  
Birahima NACOULMA  
Commandeur de l'ordre national